

RUBIS PASTA

Pâte fraîche contre les rats et les souris

Prêt à l'emploi



CARACTERISTIQUE PHYSICO – CHIMIQUES :

Type de produit : TP14 – Rodenticide

Type de formulation : Pâte prêt à l'emploi

Substance active : Difénacoum (N° CAS 56073-07-5)

Concentration : 0.005% m/m

Amérisant : Benzoate de denatonium 10 ppm

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

N° AMM : FR-2012-0033 / professionnels de la lutte anti rongeurs

CIBLE : rats noirs, rats bruns, souris.

Application : Utilisation en intérieur, autour des bâtiments, aux abords des infra structures et dans les déchetteries et utilisation dans les zones ouvertes directement à l'intérieur des terriers en cas de forte infestation.

MODE D'ACTION :

Le difénacoum est un anticoagulant de deuxième génération.

Les rongeurs meurent d'hémorragies interne.

Les premiers symptômes apparaissent quelques heures après l'ingestion et la mort survient en moyenne 3 à 14 jours plus tard.



CONDITIONNEMENT :

Seau de 500 sachets de 10 gr

MODE ET DOSES D'EMPLOI

Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtages sécurisés (grand public et tous professionnels) ou dans des stations d'appâtage apportant le même niveau de sécurité que les postes d'appâtage (professionnels de la lutte anti rongeurs uniquement).

Le nombre de points d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation.

- Contre les rats, 90 à 100g de produit espacé de 5 à 10 mètres
- Contre les souris, 20 à 30g de produit espacé de 3 à 5 mètres

Adapter le nombre de sachets de 10 g au traitement à effectuer.

Inspecter et réapprovisionner les boîtes d'appâts quelques jours après la 1^{ère} application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Utiliser les rodenticides avec précaution, avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Porter les protections individuelles recommandées. Ne pas utiliser pour un usage autre que ceux autorisés. Produit à usage exclusivement biocide, ne pas utiliser dans le domaine phytosanitaire (protection des plantes).

ELIMINATION

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. L'emballage ayant été en contact avec le produit ne doit pas être réutilisé, ni recyclé.

